

*L'an deux mil quatorze, le vingt-huit janvier à 18 h 30, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres de Saône se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, après convocation légale, sous la présidence de Jacques Lallemand.*

**Présents** : Jean-Marie Bertin, Catherine Sœur, Béatrice Jacquot, Christelle Simon-Blaison, Odile Richard, Mickaël Petitjean, Daniel Masson, Isabelle Franck-Grandidier, Gérard Lieval, Frédéric Gérard, Jean-François Antoine, Didier Hudedet, Arlette Kim, Henri Michel, Jean Marchal, Karine Fougou, Christel Duchet, Laurent Darosey, Xavier Darosey, Patrick Lescuyer, Gérard Leboube, Francis Bel, Jean-Philippe Orion, Gilles Maradan, Philippe Aeby, Pierre Jarrot, Alain Laroche, François Laurent, François Guedin, Daniel Georges, Philippe Hubacher, Michel Cornuez, Jacques Grangeret, Joël Mignot, Jacques Lallemand, Françoise Debout, Joël Rieser, Louis Figard, Marie-Odile Jaquet, Yves Garret, Michel Heck, Jean-Claude Galloyer, Michel Nargues, Daniel Lhuillier, Marcel Bernard, Gérard Cordier, Alain Saget, Philippe Ligey, Luc Simonel, Michel Delaitre, Michel Cambier, Jean-Paul Mariot, Eric Madiot, Jacky Chrétien, Jean-Marie Sibille, Jean-Marie Marchand, Jean Pepe, Emmanuel Arnould, Michelle Jaby, Bruno Gauthier, Serge Pruneaux, François Plaza, Franck Henry, Claude Chipeaux, Bruno Confland, Christian Mettelet, Patrick Mancassola, Marie-Hélène Metris, Roland Jachez, Raymond Tinchant, Benoit Rachwalski, Bernard Bulliard, Rémy Paquelet, Claude Péguet, Bernard Dauboin, Pierre Sanseigne, Charles Cuny, Michel Terrasson, Jean-Louis Reuchet.

**Absents** : Michel Jassey, Gérard Thouilleux, Carole Simonin, Gérard Lucas, Frédéric Bernard, Beat Saladin, Dominique Magnin, Jocelyne Viry, Mickaël Cussey, François Froidurot, Francine Ballay, Francis Richard, Christian Ronjat, Patrick Poirson, Claude Antoine, Jacques Choulet, Franck Tisserand, Jérôme Lallemand, Daniel Pinot, Marie-Josèphe Boussegué, Sandra Raison, Michel Guyot, Mohamed Mahfoudi, Marie-Céline Campenet, Laurence Chambon, Martine Dinet, Nicolas Ambiehl, Alain Gardiennet, Danielle Marconnet, Jean Righetti, François Simon, Sybille Champion, Antonio Bravo, Laurent Danner, Michèle Mourey, Ghislaine Vernet, David Lopez, Eric Bernard, Nelly Thiebaud, Denis Barberot, David Pourcelot, Rémi Lescornel, Daniel Gauthier, Alain Mercier.

**Procurations** : Marie-Odile Khalil à Eric Madiot.

**Secrétaire** : Roland Jachez

<u>MEMBRES</u>		<u>VOTES</u>	
Nombre de membres en exercice :	124	Pour :	76
Nombre de suffrages exprimés :	80	Contre :	0
Date d'affichage :	06/02/2014	Abstentions :	0

Nombre de membres en exercice : 124

Nombre de suffrages exprimés : 80

Date d'affichage : 06/02/2014

\*\*\*\*\*

## **ACTIONS**

### **AC01 – Validation du Programme d'Actions Concertées et Territoriales 2014-2019 (PACT)**

Le Président présente au Conseil le Programme d'Actions Concertées et Territoriales pour la période 2014-2019 (PACT), et notamment les trois annexes du contrat :

- Annexe 1 : diagnostic du territoire
- Annexe 2 : stratégie partagée du territoire à l'horizon 2019
- Annexe 3 : programmation des actions pour 2014-2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ de valider le principe d'une contractualisation avec le Conseil général de la Haute-Saône dans le cadre du Programme d'Actions Concertées et Territoriales 2014-2019 (PACT),
- ✓ de valider les trois annexes du contrat,
- ✓ de donner pouvoir au Président pour la signature de ce contrat avec le Conseil général et de toute pièce relative à ce dossier,
- ✓ de mandater le Président à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

## **ADHESIONS**

### **MÊME SEANCE**

#### **AD01 – Délibération d'intention d'adhésion au Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique**

Le Conseil Général de Haute-Saône a décidé de recourir à un syndicat mixte ouvert pour la gestion et la mise en œuvre de l'aménagement numérique du département. Ce syndicat a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les Communautés de Communes Agir Ensemble, Saône Jolie et Six Villages ont donné leur accord de principe en 2013 pour que la nouvelle Communauté de Communes Terres de Saône adhère au syndicat en 2014.

Le Président rappelle les missions du syndicat « Haute-Saône Numérique » :

- L'établissement, par la réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, sans interférer dans la mise en œuvre des réseaux de communications électroniques établis par ses membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ;
- La réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective à terme de couverture THD ;
- L'établissement, par la réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de téléphonie mobile permettant l'accès des utilisateurs aux technologies Internet ;
- L'acquisition des droits d'usage nécessaires auprès des autorités compétentes ;

- La gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures des réseaux ;
- L'organisation et la mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
- L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de service la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ;
- L'offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ;
- La commercialisation des infrastructures et des réseaux auprès d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ;
- Le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final ;
- Toute réalisation d'études intéressant son objet.

Compte tenu de ses statuts, la Communauté de Communes Terres de Saône ne peut adhérer dans l'immédiat au syndicat.

Le Président propose au Conseil de s'engager à adhérer au syndicat dès que la communauté de communes aura la possibilité de modifier ses statuts en vue d'acquérir la compétence « aménagement numérique ».

Cette délibération de principe est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

## **MÊME SEANCE**

## **FINANCES**

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2014**

#### **FI01 – Demande de subvention pour pose de bordures de trottoirs**

Le Président explique aux membres du Conseil que le programme de travaux de voirie pour l'année 2014 comprend des travaux de pose de bordures de trottoirs sur les différentes communes de l'ex-Communauté de Communes Saône Jolie : Amoncourt, Baulay, Buffignecourt, Chargéy lès Port, Chaux lès Port, Cubry lès Favorney, Favorney, Fleurey lès Favorney, Grattery, Menoux, Mersuay, Port sur Saône, Provenchère, Purgerot, Saint-Rémy, Scye et Vauchoux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ décide de la réalisation de ces travaux en respectant les conditions d'accessibilité des personnes handicapées,
- ✓ sollicite une subvention du Conseil général ainsi que l'autorisation de préfinancer ces travaux,
- ✓ donne pouvoir au Président pour la signature de tout acte à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**MÊME SEANCE**

**FI02 – Demande de subvention au titre de l’AED**

Le Président détaille aux membres du Conseil la liste des travaux de voirie prévus pour l’année 2014 dans les différentes communes de l’ex-Communauté de Communes Saône Jolie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- ✓ approuve ce programme de travaux,
- ✓ sollicite l’aide financière du Conseil général au titre de l’AED pour les cantons de Port sur Saône, Amance, Combeaufontaine et Vauvillers,
- ✓ donne pouvoir au Président pour la signature de tout acte à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**MÊME SEANCE**

**FI03 – Demande de subvention au titre des amendes de police**

Le Président propose aux membres du Conseil de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour l’ensemble des communes membres de l’ex-Communauté de Communes Saône Jolie : Amoncourt, Baulay, Buffignecourt, Chargey lès Port, Chaux lès Port, Cubry lès Favorney, Favorney, Fleurey lès Favorney, Grattery, Menoux, Mersuay, Port sur Saône, Provenchère, Purgerot, Saint-Rémy, Scye et Vauchoux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- ✓ sollicite l’aide de l’Etat au titre des amendes de police pour l’ensemble des projets de voirie des communes membres de l’ex-Communauté de Communes Saône Jolie,
- ✓ donne pouvoir au Président pour la signature de tout acte à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**MÊME SEANCE**

**FI04 – Demande d’ouverture de crédits préalablement au vote du Budget Primitif 2014**  
***Opération 11/15 Matériel***

Suite à l’installation des services dans le bâtiment de l’Office de Tourisme, le Président demande au conseil de l’autoriser à ouvrir, préalablement au vote du BP Budget Principal, les crédits suivants :

Section d’investissement

Opération 11/15 Matériel

D 2181 : installations générales, agencements : ..... + **16 000 €**

Ces crédits ouverts seront repris au budget 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Autorise le Président à ouvrir les crédits ci-dessus préalablement au vote du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

### MÊME SEANCE

#### **FI05 – Ouverture de crédits préalablement au vote du Budget Primitif 2014 Opération 33.2 Ferme Saônoise Bougnon**

Pour effectuer les travaux de remise en sécurité de l'installation électrique du local commercial « La Ferme Saônoise » à Bougnon, le Président demande au conseil de l'autoriser à ouvrir, préalablement au vote du BP Budget Principal, les crédits suivants :

#### Section d'investissement

Opération 33.2 Ferme Saônoise Bougnon

D 21732 : installations générales : ..... + 1 500 €  
(non amortissable)

Ces crédits ouverts seront repris au budget 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Autorise le Président à ouvrir les crédits ci-dessus préalablement au vote du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

### MÊME SEANCE

#### **FI06 – Reconduction du dispositif « HABITER MIEUX » sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes Agir Ensemble**

La Communauté de Communes Agir Ensemble a décidé en 2012 de s'engager auprès de l'Etat et du Conseil général dans le programme « Habiter mieux », dispositif qui vise à aider les propriétaires occupants aux revenus modestes et en situation de précarité énergétique à améliorer leur logement et leur système de chauffage en vue de diminuer leurs dépenses d'énergie et d'améliorer leurs conditions de vie.

Cette aide fait l'objet de subventions multiples : de la part de l'Anah (Agence nationale pour l'habitat – 3 000 € + 30 à 50 % du montant des travaux selon ressources du foyer), de la communauté de communes (financement du reste à charge du diagnostic initial - environ 150 € - et subvention des travaux à hauteur de 500 €) et du Conseil général de Haute-Saône qui verse également une subvention de 500 € pour les travaux (cette subvention est par ailleurs conditionnée à l'engagement de la communauté de communes).

Les travaux engagés doivent entraîner une diminution de la consommation d'énergie du logement d'au moins 25 % pour les propriétaires occupants et 35 % pour les bailleurs et les copropriétés. Conformément aux règles de fusion des EPCI, notamment en ce qui concerne le transfert des compétences optionnelles, il est proposé au Conseil de reconduire ce dispositif dans les mêmes volumes qu'en 2013, à savoir participation à la réalisation de 15 diagnostics et subvention de 10 opérations de travaux.

Pour pouvoir engager ce dispositif, il convient de signer un protocole territorial avec le Conseil général et l'ANAH pour engager le dispositif sur le territoire de la Communauté de Communes Terres de Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ De reconduire le dispositif « Habiter Mieux » sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes Agir Ensemble dans les mêmes volumes qu'en 2013 : participation à la réalisation de 15 diagnostics et subvention de 10 opérations de travaux,
- ✓ D'autoriser le Président à signer le protocole territorial,
- ✓ De mandater le Président à l'exécution de la présente,
- ✓ De donner pouvoir au Président pour la signature de tout acte à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

## **MÊME SEANCE**

### **FI07 – Tarifs de location de la salle informatique du bâtiment AMALGAME**

Le Président indique au Conseil que l'espace culturel AMALGAME à Villers Sur Port possède une salle informatique équipée qui peut être louée à différents organismes, notamment à des fins de formations.

Le tarif de location de cette salle et du matériel qu'elle contient était fixé à 120 € par jour en 2013.

Le Président propose de reconduire ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> février 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ de fixer le tarif de location de la salle informatique de l'espace culturel AMALGAME à 120 € par jour,
- ✓ de donner pouvoir au Président pour la signature de tout acte à cet effet, dont les contrats de location de la salle,
- ✓ de mandater le Président à l'exécution de la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
TERRES DE SAÔNE**  
67 rue François Mitterrand  
PORT SUR SAÔNE

*Convocation du  
20 janvier 2014*

**Délibération**

**Séance du 28 janvier 2014**

*Dépôt en Préfecture le  
04/02/2014*

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE DU 28 JANVIER 2014**